



GRENOBLE ISÈRE

# Lettre info

OCTOBRE 2014  
ÉDITION SPÉCIALE

## Actualité de la fusion avec Miléna :

Lettre ouverte du Président et du CA à l'ensemble des adhérent-e-s

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments d'actualité récents relatifs au processus de fusion engagé depuis plus d'un an avec l'association Miléna.

Ce processus de fusion se trouve actuellement enrayé et nous en sommes désolés.

Pour mémoire, la fusion absorption de Miléna par Solidarité Femmes avait été validée par notre assemblée générale extraordinaire du 20 mai dernier. Cette fusion restait néanmoins en attente d'effectivité juridique liée à la levée des conditions suspensives inscrites dans le traité de fusion.

Or, nous rencontrons, à ce jour, des difficultés importantes liées à des estimations financières du côté de l'association Miléna ne correspondant plus à ce qui avait été annoncé au départ.

La teneur de notre préoccupation est la suivante :

- 1) Le groupe pilote fusion finances - comptabilité (mixte Solidarité Femmes / Miléna) qui avait en charge la prospective de budget fusionné a en effet mis en évidence au cours de l'été une difficulté avérée à boucler financièrement l'année chez Miléna. Les informations apportées au début du processus par Miléna prévoyaient plutôt un excédent significatif, alors qu'un déficit apparaît à ce jour certain au vu des investigations effectuées.
- 2) Plus inquiétant, ce déficit va s'aggraver lourdement au vu de la négociation amiable non aboutie avec le directeur en titre de Miléna. Une procédure de licenciement pour faute s'est en effet engagée, assortie en retour de la part de M Barraud, d'une saisine de la juridiction des Prud'hommes, avec revendication d'indemnités " hors norme".

Le comité de pilotage fusion (composé à parité d'administrateurs/trices des deux associations) réuni le 22 septembre dernier et a pris connaissance de ces éléments. Il a alors exprimé de fortes inquiétudes quant à l'issue effective de la démarche de fusion.

Le copil a alors suggéré de prendre les mesures suivantes :

- solliciter un rendez-vous avec le service juridique de l'Uriopss pour faire le point de la situation et envisager les mesures de précaution à prendre
- alerter l'autorité de tutelle CHRS (la DDCS) par l'association Miléna
- convoquer les CA respectifs des deux associations appelées à statuer sur la situation.

Le rendez- vous sollicité en urgence auprès de l'URIOPSS a eu lieu le 3 octobre. A l'issue de cet échange, l'Uriopss a formulé les préconisations suivantes :

- Stopper la fusion pour l'instant, de manière à éviter que les deux associations ne se trouvent à terme en difficultés irrémédiables,
- Saisir le Commissaire aux Comptes de l'association Miléna,
- Envisager par Miléna, une saisine éventuelle du TGI pour se mettre en protection, sachant que, et l'Uriopss a insisté sur ce point : la responsabilité du dirigeant associatif peut être engagée dès l'instant où il ne ferait pas remonter la connaissance qu'il a d'un risque avéré,
- Enfin, dans l'hypothèse où aucune solution favorable ne se dessinerait à terme, se projeter et examiner en fonction de l'évolution de la situation de Miléna, si un éventuel processus de sauvegarde gagnerait à être mis en place ?

Conformément aux orientations du COPIL du 22 septembre, le conseil d'administration de Solidarité Femmes a donc été réuni le 6 octobre 2014 en présence de Monsieur CARROZ adjoint au maire représentant la ville de Grenoble. L'objet principal de ce conseil d'administration était, bien entendu, d'évaluer la situation relative au processus de fusion dont la concrétisation serait de fait remise en cause si le contexte financier qui prévaut actuellement du côté de l'association Miléna devait se confirmer. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a prononcé à titre conservatoire l'ajournement du processus de fusion entre nos deux associations ; les conséquences économiques et financières prévisibles à ce jour, pour les comptes 2014 et 2015 de Miléna, présentant un risque avéré de disparition des deux associations à court terme en cas de fusion.

L'ensemble des partenaires institutionnels ayant soutenu le projet de fusion a été avisé et avons sollicité la tenue d'une table ronde à organiser rapidement afin d'évaluer en commun, avec clairvoyance, les suites à donner à ce projet de fusion sur lequel nous travaillons avec acharnement depuis plus d'un an et qui garde tout son sens particulièrement dans ces périodes budgétaires extrêmement contraintes.

Nous comptons dans la période à venir sur le soutien de l'ensemble des adhérent-e-s et ne manquerons pas de revenir vers tous et toutes afin de vous faire part de l'évolution de la situation qui à terme impliquera sans nul doute la tenue d'une nouvelle assemblée générale.



Association membre de la fédération nationale Solidarités Femmes

SOLIDARITE FEMMES Le Trident D - 34 Avenue de l'Europe - 38100 Grenoble Tél : 04 76 40 50 10 - Fax : 04 76 22 74 83 - mail : solidarite.femmes.gre@wanadoo.fr